



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

CE QU'IL FAUT RETENIR...

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR PREPARER VOTRE PROCHAINE SAISON



Comme il a été voté lors des récentes AG de la FFF et de la LAuRAFoot, quelques modifications règlementaires ont vu le jour et il vous incombe de les appliquer...

- Le nombre de joueurs mutés dans une équipe de Jeunes (jusqu'aux U18) passe de 6, dont 2 hors période à **4 dont 1 hors période**.
- Un éducateur peut entraîner **dans deux clubs différents** (sous conditions)
- Possibilité de demander auprès de la **Région Auvergne Rhône Alpes** une subvention pour vos équipements sportifs (cages, ballons, tablettes...) : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>
- Une **entente de Clubs de District** ne pouvait monter en Ligue en fin de saison en terminant dans les montants potentiels, les Clubs pourront maintenant **fusionner avant la fin de saison ou créer un groupement et monter en Ligue** dès la saison suivante.
- Afin d'éviter les **mutations « intempestives » chez les Arbitres**, il sera facturé au Club recrutant un arbitre des **droits de mutation** de 500 euros (300 pour le Club quitté 100 pour la Ligue et 100 pour le District formateur). De plus les Arbitres quittant un Club devront **attendre 4 ans pour intégrer un nouveau Club**.
- Des **réformes importantes des Championnats de Ligue** sont parues, vous pouvez les consulter via Internet

Au niveau de votre District, quelques informations vous seront utiles :

- Il vous est proposé des **séances gratuites d'échanges** entre vos Dirigeants et l'équipe FORMATIONS autour des règlements ou de la sécurité, il suffit de demander... (contactez Bernard COURRIER)
- Pour **déclarer une entente**, il est maintenant impératif de passer par votre compte **FOOTCLUBS**
- N'oubliez pas de **saisir vos licences VOLONTAIRES**, par exemple si vous souhaitez leur voir attribuer une médaille...
- N'oubliez pas de remplir un **dossier ANS**, d'importantes subventions sont à votre portée ! (Contactez Anne Lise RICHARD pour de plus amples informations)
- Développez vos **actions vers les établissements scolaires et les établissements spécialisés dans l'accueil des jeunes handicapés**
- Lors de notre AG, il a été décidé de ne **plus passer par les prolongations dans toutes nos Coupes**.
- Intéressez-vous aux **nouvelles pratiques du football, en marchant, sous forme de golf ou de tennis...**
- Pensez à **demander les médailles** pour vos licenciés méritants (Secrétaire Général)
- Nous travaillons sur la **refonte des COUPES et sur la modernisation de nos Championnats**, nous ferons d'ailleurs appel à certains d'entre vous...
- **Déclarez vos tournois** le plus tôt possible et **déclarez votre journée JOKER** (article 6-08)

Bonne saison 2022/2023 !



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

FEMININES – UNE PLENIERE RICHE EN ECHANGES, AU REVOIR RACHIDA...

Les acteurs du football féminin départemental se sont retrouvés une dernière fois samedi matin, dans les locaux du District, à l'occasion de la plénière de fin de saison présidée par Lydie di Rienzo, en présence de toute son équipe de la Commission Féminine et de la Féminisation.

Un dernier rendez-vous mené tambour battant, malgré l'ordre du jour chargé avec notamment une dynamique et constructive partie questions-réponses riche en échanges ou Lakhdar Touati, de la Commission Sportive, a pu répondre à de nombreuses interrogations de l'auditoire sur le déroulement ou l'organisation des compétitions féminines. Pour le reste, on retiendra le bon bilan de la saison avec la barre des 4000 licenciées de nouveau franchise (4236), d'après les chiffres de Jean-Michel Jastrzab, qui place le district de Lyon et du Rhône en quatrième position sur l'échiquier national. Autre satisfaction, la création d'un premier championnat de futsal féminin. Cap désormais sur les 6000 licenciées, objectif fixé par le Président du District, Arsène Meyer.

A noté que la manifestation a été l'occasion d'un au revoir de Rahida Majri qui quitte le DLR mais qui continuera à aider la Commission Féminine et de la Féminisation dans son développement.

>> TOUTES LES PHOTOS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK...

Denis DUPONT





PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juillet 2022

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN **Secrétaire Adjointe** : Martine GRANOTTIER

Présents : Serge GOURDAIN, Martine GRANOTTIER

INVITATIONS

AS VALSONNE :

AS Valsonne invite le District de Lyon et du Rhône de football à l'occasion des 50 ans du club, le **9 et 10 juillet 2022**.

Le 9 juillet de 14h à 18h animation enfants / ados au stade

19h30 match féminin (Valsonne-Ternand).

21h Concert live avec l'orchestre **WheelbaroOws**

Le 10 juillet à 10h Match des anciens joueurs de l'**ASV**

12h Vœux du président suivi d'un vin d'honneur et d'un repas paëlla.

15h30 Match seniors (Valsonne – Cours la Ville/ Pont trambouze).

Arsène Meyer vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par **Bernard Courrier** président délégué du District qui vous remettra la plaquette du District de Lyon et du Rhône de football.

VILLE DE LYON

Grégory Doucet Maire de Lyon invite le district à la réception qui sera donnée à l'occasion du départ à la retraite de madame **Isabelle Sabran, Directrice du Service du Protocole** le mercredi 13 juillet 2022 à 11 heures à l'Hôtel de Ville de Lyon place de la Comédie Lyon 1. **Arsène MEYER** Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation, qui ne pourra honorer pour des raisons de calendrier et sera représenté par **Serge Gourdain** secrétaire Général du District

RENEINS VAUXONNE

Franck Pagniez, Co- président du FCRV, **Jean-François Gauthé**, co-président FCRV, **Arnaud Durade**, Vice-président FCRV, **Jean-Florent Nigay**, resp « Action solidaire » FCRV et toute l'équipe organisatrice ainsi que les dirigeants FCRV, Invite le district à la remise des dons perçus lors de l'Action Solidaire 2022 du Club **Renéins Vauxonne** en faveur de l'association **Petits Princes** le mardi 19 juillet 2022 à 19h00 Parc Montchervet-stade Honneur.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation, et sera représenté par **Bernard Courrier** président délégué du District

STADE AMPLEPUSIEN

Le Stade Amplepuisien invite le District de Lyon et du Rhône de football à l'occasion des 100 ans du club, le **samedi 23 juillet 2022** au **Parc des Sports Henri Malatray** chemin de Bagatelle 69550 Amplepuis.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation, qui ne pourra honorer pour des raisons de calendrier et sera représenté par **Bernard Boisset** Vice-président du district, **Patrick Pinti** trésorier General du District, **Charlaine Labrousse** élue au Comité Directeur, membre de la commission des terrains **Roger André** élu au Comité Directeur, membre de la commission de discipline et **Simone Boisset** présidente du Groupement Beaujolais qui vous remettront la plaquette du District de Lyon et du Rhône de football.



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

CLUBS FUTSAL	
552540	FUTSAL COTIERE DE L'AIN
553627	FC CHAVANOZ
563893	ATHLETIC CLUB D'OULLINS
580583	MIRIBEL FOOT
582080	COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE

CLUS FOOT ENTREPRISES	
660337	FC BPNL
682043	AS DHL LYS
690450	SPARTAK

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juillet 2022

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente)

Membres : Hervé BAUDOUX (absent), Laurence MARTEL (présente)

Membres du CD : Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN – Said INTIDAM - Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO et Benoit SUBRIN

COURRIERS CLUBS

- Mail du 01/07/2022 de Monsieur Hossni LAGHRIBI, Président du Club de l'ASA Villeurbanne : lu et noté. Nous étudions votre demande.
- Mail du 03/07/2022 de Monsieur Henri KRIKORIAN, Président du Club de l'UGA Lyon-Décines : lu et noté. Un point est fait sur votre demande.



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022



ARBITRAGE – ILS ONT LEUR ECUSSON

C'était un peu la fête de la jeunesse dans l'arbitrage mardi soir dans les locaux du #dlr69... Quatre-vingt nouveaux arbitres, pour la plupart des jeunes, étaient venus renouer avec la tradition de remise des écussons pour une saison record puisque cent-dix-sept référés sont sortis des cinq (au lieu de quatre) sessions de Formations Initiales d'Arbitres (FIA) organisées par la Commission de l'Arbitrage présidée par Laurent Chabaud. L'occasion aussi de rappeler quelques consignes, particulièrement sur les renouvellements de licences, mais aussi de présenter les bienfaits de l'UNAF dont l'état-major était présent, de Jean-Claude Lefranc (président national) à Christophe Boulon (président section départementale) en passant par Jean-Luc Comacle (président section régionale).

A noter que huit arbitres féminines étaient présentes, récompensées par Martine Granottier, représentante du Comité Directeur en compagnie de Laurent Chabaud.

Denis DUPONT





PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juillet 2022

Président : Mr Eric GRAU

Membres du Comité Directeur : Mr Roger ANDRE

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Md Sabrina GEORGET – Mr Lucien SINA, secrétaire - Mr André QUENEL – Mr Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs, Mr Jean-Marie SANCHEZ – Mr Nourredine ERRACHIDI, représentant des Arbitres – Mr Yannis LEMCHEMA – Mr Guy CASELLES – Mr Bruno BENOIT, Instructeur

Absences excusés: Mr Roger ANDRE – Mr Bruno BENOIT – Mr Guy CASELLES – Mr Lucien SINA – Mr Guy CASELLES – Mr Jean Marie SANCHEZ

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr.

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIÉS

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2021/2022 du DLR, de la page 144 à 150. Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que : Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction. Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.
Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.
Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit

DEMANDES DE RAPPORTS

Tournoi « Courir pour elles » à CALUIRE du 25 et 26 juin 2022 FC VENISSIEUX (582739) // F.C. BORD DE SAONE (546355)

Objet :

Incidents pendant et après match,
Mauvais comportement des joueuses et de l'éducateur du F.C. VENISSIEUX,

CLUB : FC VENISSIEUX (582739)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club du **FC VENISSIEUX (582739)** de lui détailler par écrit les incidents qui se produisent pendant et après le match sur les joueuses du F.C. BORD DE SAONE, et du comportement de votre éducateur et de vos joueuses lors de la rencontre précitée, avant le **11 juillet à 9h00**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire Adjointe

RECRUTEMENT

Si vous souhaitez intégrer notre District, la Commission Départementale de Discipline recherche un(e) bénévole pour la saison 2022-2023. Si cela vous intéresse, merci d'envoyer votre candidature par mail sur le site du District de Lyon et du Rhône district@lyon-rhone.fff.fr, ou sur l'adresse mail de la Commission discipline@lyon-rhone.fff.fr

Sportivement,

Éric GRA, Président



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 24 Juin 2022

DOSSIER N° AD 17

APPEL DU CLUB O. DE BELLEROCHÉ ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 23 Juin 2022 - P.V. N° 559

DATE DU MATCH : 21/05/2022 - MATCH N° : 23383572

CATÉGORIE : U15 - D3 - POULE D

CLUBS : F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 1 (560508) / O. DE BELLEROCHÉ 3 (541604)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction d'un joueur

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 05 Septembre 2022 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Francis VALOUR- mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

Muni d'une licence ou pièce d'identité

POUR LE CLUB F.C. GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

M. le Président : Jocelyn FONTANEL ou son représentant

M. l'Éducateur : Ryan DUMOUCHEL

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB O. DE BELLEROCHÉ

M. le Président : Benyouness ZAOIGI ou son représentant

M. l'Éducateur : Kazim Mohamed ERYILDIZ

M. le Joueur N° 11 : Ilyes BOUDOUH - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône. Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

DOSSIER N° AD 15

APPEL DU CLUB A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 25 Mai 2022 - P.V. N° 555

DATE DU MATCH : 07/05/2022 - MATCH N° : 23376192

CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE B

CLUBS : A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD 1 (504621) / A.S. DE MONTCHAT LYON 2 (523483)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction de joueurs

Le Club A.S. DE MONTCHAT LYON est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Henia Iskandar HENIA

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 05 Juillet 2022

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membres

DOSSIER N° AR 20

APPEL DU CLUB A.S. DE PUSIGNAN CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE

DATE DE PUBLICATION : 16 Juin 2022 - P.V. N° 558

CLUB : A.S. DE PUSIGNAN (582136)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Montées - descentes

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB A.S. DE PUSIGNAN

M. le Président : Francis AUCELLI - Licence N° 2544873950
M. l'Éducateur : Salvatore SCIANDRA - Licence N° 2510207259

M. le Président Lakdar TOUATI représentant de la Commission Sportive

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club A.S. DE PUSIGNAN interjette appel contre la décision de la Commission Sportive sur l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur de son équipe seniors D3,
CONSIDERANT les explications données en séance par la Commission Sportive,
CONSIDERANT l'article 11 du challenge "Fair Play" du District de Lyon et du Rhône de football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

AS PUSIGNAN 1 Fair-Play=1,85 ne monte pas en division supérieure D2 seniors
Impute au club A.S. DE PUSIGNAN la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission Sportive et des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 05 Juillet 2022

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membres



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

DOSSIER N° AR 21

APPEL DU CLUB A. S. CONFLUENCE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

DATE DE PUBLICATION : 16 Juin 2022 - P.V. N° 558

CLUB : A. S. CONFLUENCE (552404)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Montées - descentes

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB A. S. CONFLUENCE

M. le Président : Hakim ABBASSI - Licence N° 2538659285

M. le Dirigeant : Mehdi MEJERI - Licence N° 2529408557

M. Laurent CHABAUD représentant de la Commission du Statut de l'Arbitrage

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club A. S. CONFLUENCE interjette appel contre la décision de la Commission Sportive sur l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur de son équipe seniors D3,

CONSIDERANT que le club A. S. CONFLUENCE reconnaît l'infraction qui lui est opposée au regard du statut de l'arbitrage,

CONSIDERANT l'article 47 du Statut de l'arbitrage des la Fédération Française de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

AS CONFLUENCE ne monte pas en division supérieure D2 seniors

Impute au club A. S. CONFLUENCE la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission Sportive et des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

 **AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION**

Réunion du 05 Juillet 2022

Présents :

M. Christian NOVENT - Président

M. Didier HAMON - Vice-Président

M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membres

DOSSIER N° AR 22

APPEL DU CLUB A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

DATE DE PUBLICATION : 16 Juin 2022 - P.V. N° 558

CLUB : A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS (528944)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Montée - descente

Après avoir entendu :



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

POUR LE CLUB A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS

M. le Président : Aurélien GONNACHON - Licence N° 2519434785

M. l'Éducateur : Alexis FRICAUD - Excusé

M. Laurent CHABAUD représentant de la Commission du Statut de l'Arbitrage

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDÉRANT que le club A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS interjette appel contre la décision de la Commission Sportive sur l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur de son équipe séniors D4,

CONSIDÉRANT que le club A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS reconnaît l'infraction qui lui est opposée au regard du statut de l'arbitrage,

CONSIDÉRANT les articles 39 bis et 47 du Statut de l'arbitrage des la Fédération Française de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS ne monte pas en division supérieure D3 séniors

Impute au club A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Trésorier du District de Lyon et du Rhône
Commission du Statut de l'Arbitrage

 **AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION**

Réunion du 27 Juin 2022

Présents :

M. Christian NOVENT - Président

M. Didier HAMON - Vice-Président

M. Saïd INTIDAM, M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur

M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST, M. Jean Philippe KAPP, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AD 16

APPEL DU CLUB ENT.S. ST PRIEST, DE L'ARBITRE GHOUILA ILIAN ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 9 Juin 2022 - P.V. N° 557

DATE DU MATCH : 09/04/2022 - MATCH N° : 23382742

CATÉGORIE : U15 - D2 - POULE A

CLUBS : ENT.S. ST PRIEST 1 (533363) / F. C. MONT BROUILLY 1 (551625)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanctions de joueurs

Voir notification dans Footclubs



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juillet 2022

Président : Laurent CHABAUD

Membres : Mohamed AROUS, Amadeu DO REGO, Noureddine ERRACHIDI, Olivier LANDY, Karim BOUGATEF, Gérard GRANJON, Edouard MARTIN DA JUSTA, Christophe BOULON, Armand KAYADJANIAN, Guillaume CIMIER, Jean CHAMBOST, Roger ANDRE, Franck BALANDRAS, Corentin BREURE, Thierry BOLZE et Bilal LAIMENE

CTDA : Jean Claude LEFRANC

COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Courriers des arbitres :

Mustapha AGHBALOU : Courrier absence AG 2022-2023 transmis à M. LEFRANC

Seyyid-Enes AYDOGMUS : demande en cours de traitement

Mohammed BOUGHAZI : Courrier de remerciements reçu

Bertrand BRUANDET : Courrier absence AG 2022-2023 transmis à M. LEFRANC

Mourad HABIBECHE : Courrier absence AG 2022-2023 transmis à M. LEFRANC

Jerome JULLIEN : Courrier transmis à M. LEFRANC

Mohamed Khirdine MESSALTI : Dossier transmis à M. ANDRE

Serge RAVOT : Courrier de demande d'affectation pour la saison prochaine pris en compte

Frédéric SAYER : Dossier papier transmis à M. ANDRE

Courriers des clubs : O.S. BEAUJOLAIS : Courrier transmis à M. LEFRANC

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations,

Ayez toujours le réflexe <https://unaf-de-lyon-et-du-rhone.assoconnect.com/page/1853878-accueil>

Cotisation UNAF Saison 2022/2023 : L'UNAF, l'association incontournable pour les arbitres.

Protection juridique et convivialité alors n'hésitez plus, rendez-vous sur le site de l'UNAF de Lyon et du Rhône (<https://unaf-de-lyon-et-du-rhone.assoconnect.com/page/1853878-accueil>)

Le montant des cotisations reste inchangé : 33 euros (jeunes arbitres)

46 euros (adultes).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents : Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET** au **06.83.75.66.42** ou **Sahbi CHEKIR** au **06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter : Web : <https://unaf-de-lyon-et-du-rhone.assoconnect.com/page/1853878-accueil>

Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juillet 2022

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : _Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH.

Absents excusés : Gabriel FAVRE, Jean-Michel JASTRZAB, Virginie LAGRANGE.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

➡ ENGAGEMENTS DERNIERES DIVISIONS

La date limite des engagements pour les dernières divisions du DLR :

Séniors D4 : Dimanche 04 Septembre 2022

U20 D2 / U17 D3 / U15 D4 et Vétérans : Dimanche 11 Septembre 2022

➡ CHALLENGE 2022...

Nous vous informons de la prochaine **mise en place d'un grand challenge autour de la création de nouvelles équipes** au sein de nos championnats Féminins, Futsal et Seniors masculins ainsi que nous l'avons décidé lors des élections du Comité Directeur.

Nous vous mettons donc **au défi de créer et d'engager de nouvelles équipes dans vos Clubs**, soit par des recrutements, soit en réalisant des ententes, soit encore en remotivant les licenciés qui ont abandonné le foot à l'occasion de la crise sanitaire de la COVID.

A vous d'être créatifs et d'imaginer d'autres solutions !

Nous étudions un système de **récompenses pour les plus réactifs et efficaces**, nous reviendrons vers vous très bientôt !...

➡ ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

➡ MONTEES ET DESCENTES DU CHAMPIONNAT 2021/2022

Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

Modifications :

- **Séniors D3 poule D** : Bessenay 1 refuse de monter de séniors D4 vers D3.
- **Séniors D3 poule D** : AS Ecully 1 monte en Séniors D3 poule D en remplacement de Bron Gd Lyon 3 qui ne repart pas (aux lettres).
- **U20 D1 poule A** : ES Gleizé 1 refuse de monter de U20 D2 vers U20 D1.
- **U20 D1 poule A** : USEL Foot 1 monte de U20 D2 vers U20 D1 poule A en remplacement de Limonest Dardilly St Didier 1 qui ne repart pas.
- **U20 D1 poule B** : SC Caluire 1 monte en U20 D1 poule B en remplacement de DomTac 1 qui ne repart pas.
- **U15 D3 poule B** : Bron Gd Lyon 2 remplace Chandieu-Heyrieux 1 (suite à révision du fair play)
- **U15 D2 poule A** : Chandieu-Heyrieux 1 remplace Bron Gd Lyon 2 (suite à révision du fair play)

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2021/2022 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

Club support : SAONE MONT D'OR FC

Clubs constituant l'entente : CS DE REYRIEUX

Equipe et catégorie : U17 1 en U17 D3

Nom de l'équipe : ENT. SMO FC/CSR

Club support : SAONE MONT D'OR FC

Clubs constituant l'entente : CS DE REYRIEUX

Equipe et catégorie : U20 1 en U20 D2

Nom de l'équipe : ENT. SMO FC/CSR

Club support : HAUTE BREVENNE

Clubs constituant l'entente : FC LA GIRAUDIERE BRUSSIEU

Equipe et catégorie : U15 1 en U15 D1

Nom de l'équipe : ENT. HBF/LA GIE

Club support : HAUTE BREVENNE

Clubs constituant l'entente : FC LA GIRAUDIERE BRUSSIEU

Equipe et catégorie : U15 2

Nom de l'équipe : ENT. HBF/LA GIE 2



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Club support : HAUTE BREVENNE

Clubs constituant l'entente : FC LA GIRAUDIÈRE BRUSSIEU

Equipe et catégorie : U17 1 en U17 D1

Nom de l'équipe : ENT. HBF/LA GIE

Club support : HAUTE BREVENNE FOOT

Clubs constituant l'entente : HAUT LYONNAIS

Equipe et catégorie : Seniors F 1 en Féminines Seniors D2 à 11

Nom de l'équipe : ENT. HTE BRE / H LYO

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juillet 2022

Présent : Mr CATHELAND,

Excusées : Mmes CHAUVOT, PLATROZ, DI RIENZO, VERGUET, PLATROZ. Mr MONTAGNON

➡ CHALLENGE 2022...

Nous vous informons de la prochaine **mise en place d'un grand challenge autour de la création de nouvelles équipes** au sein de nos championnats Féminins, Futsal et Seniors masculins ainsi que nous l'avons décidé lors des élections du Comité Directeur.

Nous vous mettons donc **au défi de créer et d'engager de nouvelles équipes dans vos Clubs**, soit par des recrutements, soit en réalisant des ententes, soit encore en remotivant les licenciés qui ont abandonné le foot à l'occasion de la crise sanitaire de la COVID.

A vous d'être créatifs et d'imaginer d'autres solutions !

Nous étudions un système de **récompenses pour les plus réactifs et efficaces**, nous reviendrons vers vous très bientôt !...

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L'INTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions. Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

➡ ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

➡ ENGAGEMENTS 2022/2023

Pour la saison 2022/2023, comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font sur FOOTCLUBS. Date d'ouverture des engagements : Mardi 14 juin 2022. Nous invitons les clubs à faire le nécessaire rapidement, la date limite des engagements pour les seniors, U20, U17 et U15 (hors dernières divisions) est fixée au dimanche 26 Juin 2022.



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Vous devrez également saisir :

- Les stades
- Les alternances et concordances (aucune autre demande que celle saisie sur footclubs ne sera acceptée)
- Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal)
- Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

➡ FEMININES SENIORS D1 A 11

Poule Accession

Clubs confirmants leur inscription : A.S. St Martin en Haut 2, Association Chandieu-Heyrieux 1, F.C. Chaponnay Marennes 1, Ev.S. Genas Azieu 2, Muroise Foot 1, F.C. Villefranche 1, Caluire Foot Filles 1968 2

Clubs de D2 qui montent D1 : F.C. Colombier Satolas Fc 1, A.S. Univ. Lyon 1.

Clubs de D1 qui descendent en D2 : Sud Lyonnais F 2013 2, O. St Genis Laval 1

➡ FUTSAL FEMININ

Le premier Championnat arrive bientôt à son terme. Nous avons déjà été précurseur en organisant une compétition de Futsal dédiée aux Filles. Ça n'est que le début et devons poursuivre les efforts pour féminiser la pratique, afin que notre district devienne une référence Nationale en la matière, comme il l'est déjà pour le Futsal avec ces 2600 licenciés (1^{er} de France).

C'est pourquoi la commission Futsal invite tous les clubs à rejoindre cette compétition pour proposer une pratique supplémentaire à leurs joueuses.

➡ JEUNES

Note explicative sur les pratiques féminines

Pratique U11F : Mise en place de plateaux tout au long de la saison, tout le monde se rencontre. (Si engagement dans cette pratique, prendre en compte la possibilité de faire davantage de km)

Pratique U13F : 1ère phase : 2 ou 3 poules géographiques (en fonction du nombre d'inscriptions) 2ème phase : Poules de niveau en fonction des résultats de la 1ère phase sur la pratique U11F et u13F, possibilité de sous classement ; • 3U 12F possible en U11F • 3U14F possible en U13F Possibilité de sous classement sur les 2 prochaines saisons (2021/2022 et 2022/2023) afin de permettre aux clubs de s'organiser par rapport à ces nouvelles offres de pratiques.

Pratique U15F : 1 ère Phase → Possibilité de pratiquer à 8 ou à 11 dès le début de saison (avis consultatif). Engagement sur un niveau de pratique à 8 : (avis consultatif) (Poule A niveau expérimental) A B C Avis consultatif → Nous validerons ou non votre demande en fonction de différents critères ; niveau de pratique, effectifs, projet club... 1ère phase : 3 poules de niveaux à 8 + 1poule à 11 dès le début de saison 2ème phase : Régulation des poules de niveaux en fonction des résultats.



COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél 04 72 76 01 07

Réunion du 4 juillet 2022

PRESIDENT DELEGUE : JARRY JOEL - 06 18 75 23 87

MEMBRES : CANNIZZARO JUSTIN - BATHOL HERVE et GUILMET JACQUES (06-73-38-93-44)

RAPPEL : La commission reprend le Lundi 29 Août ; de plus , nous vous annonçons qu'il y aura une réunion avec les clubs qui s'engagent pour la prochaine saison le lundi 12 Septembre à partir de 18H15 au District , de façon à affiner le prochain championnat.

N'oubliez pas de vous inscrire sur FOOTCLUBS (championnat et coupe).

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES VACANCES.

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juillet 2022

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M.Thierry BOLZE, J. HERNANDEZ

➡ L'ASSEMBLEE GENERALE FUTSAL

Cette Année, l'assemblée générale aura lieu le 27/8/2022, à partir de 9H30, votre présence est bien entendu obligatoire.

➡ CHALLENGE 2022...

Nous vous informons de la prochaine **mise en place d'un grand challenge autour de la création de nouvelles équipes** au sein de nos championnats Féminins, Futsal et Seniors masculins ainsi que nous l'avons décidé lors des élections du Comité Directeur. Nous vous mettons donc **au défi de créer et d'engager de nouvelles équipes dans vos Clubs**, soit par des recrutements, soit en réalisant des ententes, soit encore en remotivant les licenciés qui ont abandonné le foot à l'occasion de la crise sanitaire de la COVID.

A vous d'être créatifs et d'imaginer d'autres solutions !

Nous étudions un système de **récompenses pour les plus réactifs et efficaces**, nous reviendrons vers vous très bientôt !...

➡ CHAMPIONNAT FEMININ

Le premier championnat Futsal Féminin Séniors, s'est avéré une réussite totale : satisfaction des participants, état d'esprit remarquable et parfaite organisation. Toutes les équipes ont joué le jeu, réceptives des différentes mises en place. Toutes les rencontres ont fait l'objet d'une attention particulière de la commission de l'arbitrage, avec la désignation d'un arbitre lors de chaque rencontre. Pour la saison prochaine et dans la continuité de cette très bonne expérience, le District de Lyon et du Rhône, encourage et invite tout club (Libre ou Futsal), à nous rejoindre. Ce n'est que le début, et nous devons tous ensemble poursuivre nos efforts pour féminiser la pratique Futsal. La commission Futsal invite tous les clubs à prendre contact avec elle pour répondre à tous vos questions ou vos interrogations.



➡ CHAMPIONNAT

A ce jour , et après notifications de la Ligue Auvergne Rhône Alpes , la composition des poules de championnat futsal se définit comme suit , sous réserve des modifications suite à forfait , fusions , absorptions ou ententes et sera officialisée par le dernier PV de la saison , le 18 juillet , jour de fermeture estivale du district et donc de la commission .

D'autre part, la FFF a accepté la reprise des droits sportifs de Chavanoz par l'AS St Priest. Les équipes de CHAVANOZ porteront désormais le nom de l'AS ST PRIEST.

Irigny : inactivité pour la saison 2022/2023

D1 : Descentes de Ligue :

Limonest, qui absorbe Caluire SC 2.

Sud Azergues a émis le souhait d'abandonner la R2 et rejoindre le district, ceci a été accepté par le Comité Directeur

Accessions en Ligue : FF Rillieux, champion de D1 et St Fons en remplacement de Sud Azergues

Descentes en D2 : Venissieux 2, Entente Muroise /Grenay

Composition de la poule : Jonage , Goal Futsal 3 , Futsal Vaulx 2 , Nouvelle Génération , Côtière de l'Ain, O.Lyonnais 2, Civrieux 2, AS St Priest 2, Revolee, Limonest, Sud Azergues, Montchat (repêché)

D2 :

Accessions en D1 : O. Lyonnais 2, Civrieux 2, AS St Priest 2, Revolée

Descentes en D3 : Miribel, Entente Muroise/Grenay 2, Irigny 2

Descentes de D1 : Venissieux 2, Entente Muroise/Grenay

Composition des poules (tirage au sort au district le 18 juillet au DLR) :

Ternay, Martel Caluire 3, Lyon 6, FC Vaulx 2, Oullins, Lentilly, A L F 2, Sportivaulx, Limonest 2, Condrieu 2, Goal Futsal 4, Mornant 2, Venissieux 2, Entente Muroise/Grenay, CCDSV, Vaugneray, Croix Rousse, AS Sourds de Vaulx en Velin, Nouvelle Génération 2, Mions, Vaulx United, Meyzieu, AS St Priest 3, St Genis Laval (repêché).

Pour le tirage

Chapeau 1 : montées de D3 : AS Sourds de Vaulx, Croix Rousse, Mions, Vaulx United, Nouvelle Génération, Meyzieu

Chapeau 2 : descentes de D1 : Venissieux, Entente Muroise /Grenay

Chapeau 3 : les autres

D3 : Accessions en D2 :

AS Sourds de Vaulx en Velin, Croix Rousse, Mions, Vaulx United, Nouvelle Génération 2 et Meyzieu (en lieu et place de AS St Priest, empêché).

Inscriptions ouvertes jusqu'au 27 août, date de l'AG futsal

Dates des championnats :

D1 , D2 : 18/9 , 2/10 , 16/10 ; 23/10 , 6/11 , 13/11 , 20/11 , 27/11 , 4/12 , 18/12

D3 : 16-10 , 23/10 , 6/11 , 13/11 , 20/11 , 27/11 , 4/12 , 18/12

CN : 25/09 , 9/10 , 30/10 , 18/12.....

CR : 08/01 , 05/02 , 12/03 , 16/04 , 07/05 , 04/06

➡ ENGAGEMENT 2022/2023

Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission sportive avant le 15/07 pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31/05/22 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission sportive et des compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en seniors. Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.



COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 5 juillet 2022

Membres de la commission : Mrs Gabriel Sauzet, Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Gérard Meï, Manuel De Oliveira, Jérôme Hernandez

Prochaine Réunion : Mardi 23/08/2022

➡ FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE - LOISIRS

Comme vous le savez certainement, nous avons depuis plusieurs années obligation d'informatiser nos feuilles de matchs, tant pour nous rapprocher du zéro papier que de permettre un meilleur contrôle des licences. La plupart des catégories y sont déjà passées, nous avons donc décidé que la catégorie **LOISIRS utilisera à son tour, dès la reprise de cette saison 2022/2023, la Feuille de Match Informatisée (FMI).**

Pour les Clubs Libres engageant une ou des équipes LOISIRS, vous êtes d'ores et déjà équipés de tablettes pour les matchs du weekend, ce qui ne devrait pas poser de gros problèmes...

Une formation dans les locaux du district sera dispensée avant le début du championnat aux utilisateurs débutants.

Pour tous les clubs spécifiquement LOISIRS, nous étudions la possibilité d'acquérir des tablettes à prix préférentiel via la FFF ou auprès de nos fournisseurs.

Merci aux clubs intéressés de se faire connaître à l'adresse mail du district.

Veuillez cependant noter que toutes vos tablettes personnelles, quels qu'en soit la marque et le système d'exploitation, fonctionnent en téléchargeant le logiciel adéquat (sauf les mini tablettes et les smartphones).

Là encore, des formations vous seront assurées.

Nous comptons sur votre motivation pour mener à bien cette évolution nécessaire et obligatoire !

Bonne saison...

➡ RESULTATS CHALLENGE FOOT A 8

SIMANDRES 1	1
COLOMBIER/sato	2
ST FONTS	3
CHAPONNAY	4
PUSGINAN	NC
LDC 97	NC
VENISSIEUX FC1	NC
MED fc	F

SOSO as	1
ASUL 4	2
BUERS	3
CALUIRE 2	4
BELLECOUR 2	5
COUZON GOS	NC
VAULX	NC
TROLLSPORT	NC
BRON GRAND LYON 2	NC

LYON FC 1	1
HALL ECLETIC	2
MIONS fc	3
CALUIRE 1	4
CHARLY 1	5
ASUL 3	6
BELLECOUR 1	NC
BRON GRAND LYON	NC
E2CE	NC

MENIVAL	1
CHARLY 2	2
LYON OUEST 4	3
VAILLANTE	3
GOAL FC3	5
CHEMINOTS de VAISE	NC
BRIGNAIS	NC
TREVES	NC

FRANCHEVILLOIS 2	1
SIMANDRES 2	2
VERNAISON	3
MILLERY/VOURLES	4
PIERRE BENITE	5
LYON 8ème	6
LYON OUEST 1	NC
ST ROMAIN ECHALAS	NC

Note : NC non classé ; F forfait



➔ SAISON 2022/2023

Pour la saison 2022/2023 les fiches de renseignements ont été envoyées par email à tous les correspondants et sont disponibles sur le site du district. Concernant les inscriptions et le renouvellement des licences celles-ci sont ouvertes sur foot club. Attention : n'oubliez pas de vous inscrire, remplir la fiche de renseignement ne dispense pas de l'inscription ! **IMPORTANT** : reprise des permanences **le mardi 23 Aout 2022** aux heures habituelles
Bonnes vacances à vous tous !

COMMISSION LE FOOT ENSEMBLE

Tél 04 72 76 01 09

foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr

Président : Joseph INZIRILLO Tel. 06 89 02 80 71

Vice-présidente : Evelyne MONTEIL Tel. 06 30 34 70 70

Secrétaire : Sandrine BORNE Tel. 06 67 19 72 05

Membres : Sonia et Mahmoud MARZOUKI – Jérôme EXBRAYAT – Jérôme HERNANDEZ (CTD) – Johan GUERIN – Georges VASSIER – Chantal Weildup – Alain MONTEIL – Ouardia BOUDISSA-HAMRAOUI

CD : Dr Christian BERGER-VACHON - Lydie DI RIENZO – Roland BROUAT

Adresse : District du Rhône - 30 Allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Mail : foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr **Tel** : 04 72 76 01 09 uniquement le lundi et le mardi de 17 H 00 à 19H 00

➔ PARA FOOT ADAPTE

ENJEUX - OBJECTIFS

- Renforcer le vivre ensemble
- Faciliter l'accès à la pratique du foot pour tous en collaboration avec les comités CDH et CDSA
- Participer à l'inclusion et l'acceptation sociale de tous, Le football doit jouer son rôle éducatif
- La pratique du football ne doit pas être un handicap supplémentaire
- Promouvoir une pratique départementale pour nos sections ACTIONS 2021-2022 Réunions clubs

Saison 2021/2022

- **Cible** : Les clubs ayant une section foot adapté ou intéressé par le sujet • **Indicateurs** : 15 clubs présents - 28 clubs ont manifestés leur intérêt
- AG Futsal, 3 réunions jeunes (début, mi saison et fin de saison Evènements - journées découvertes
- **Cible** : Les personnes en situation de handicap, les structures spécialisées
- **Indicateurs** : 3 évènements (80 participants en moyenne par évènement)
- 15 structures spécialisées ont participé
- 5 clubs représentés Aide à la structuration des sections
- **Cible** : Les clubs ayant une section foot adapté ou intéressé par le sujet
- **Indicateurs** : 28 clubs concernés contactés (tableau de recensement des clubs (contexte et coordonnées
- 4 sections existantes - 12 clubs projet en cours - 12 clubs intéressés
- Création de 2 flyers, communication via réseaux sociaux et rubrique internet dédiée
- 8 stagiaires formés avec prise en charge du district Opération Ballon "Eco solidaire"
- **Cible** : Le grand public, les partenaires et les clubs
- **Indicateurs** : 50 ballons vendus Séance découverte à Tola Volage
- **Cible** : Les pratiquants des sections clubs
- **Indicateurs** : 24 pratiquants - 6 éducateurs - 15 clubs en observation Relations CDSA et Ligue SA
- **Cible** : Les référents du CDSA et de la ligue Sport Adapté (Elus et techniciens)
- **Indicateurs** : 3 rendez-vous pour construire un projet de pratique la saison prochaine Orientations envisagées
- 2 réunions plénières durant la saison (octobre et mai)
- Recrutement d'un service civique dédié au projet
- Politique incitative pour les ballons eco solidaire (tombola, bulletin avec prélèvement club)



PV 561 DU JEUDI 7 JUILLET 2022

- Bourse aux projets (soutien financier aux clubs moteurs)
- Accueillir le module de formation handi
- Cycles foot à l'école (classes Ulis)
- Mise en place d'une pratique départementale (4 plateaux amicaux) en complément de la pratique régionale Besoins / Moyens
- Un service civique
- Intervenants bénévoles de la commission et des clubs moteurs
- Intervenants de la commission technique

LE FOOT ADAPTE - PERSPECTIVES SAISON 2022 - 2023

- Mercredi 12 octobre
- Mai / Juin (date à définir) avec séance de perfectionnement 2 réunions plénières clubs
- Jeudi 22 septembre (ES Genas Azieu)
- Jeudi 23 février (Foot5)
- Séance de perfectionnement (Mai/Juin) – date à définir 3 évènements
- Foot à 7 (Règles FFSA) (Possible foot à 5 si peu de pratiquants)
- En complément de la pratique régionale
- Plateaux de 3 ou 4 équipes
- Inscription en début de saison ou en cours de saison (club, structure spécialisée, IME, CDSA...)
- Conditions (âge, classification ABCD) 4 Plateaux de pratique (dates à définir)

Toutes les infos seront sur le site du district. Rapport fait par Jérôme Hernandez

Nous vous souhaitons de bonnes vacances

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Membres : E. et A. MONTEIL — M. FOREST - JJ. ETCHEVERRY — E. CHAMOT – B. CAPOGROSSI - O. MONTEIL

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Les permanences se terminent elles reprendront le 06 septembre, nous restons à votre disposition sur l'adresse mail du groupement

LE VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022 AURA LIEU L'ASSEMBLEE GENERALE A LOIRE A 19 H 00. Il serait bien qu'en plus des présidents le responsable foot animation soit présent ou les éducateurs concernés par le foot animation. Nous vous souhaitons de bonnes vacances

INFOS IMPORTANTES :

- Les inscriptions se font sur footclub les U13 reprennent le 17 septembre par les coupes tirage le 06/09 au district
- Toutes les équipes 1 seront d'office sur la coupe festival pas besoin de vous inscrire, si vous ne souhaitez pas participer à cette coupe vous devez nous le faire savoir avant le 1^{er} septembre
- Pour les autres équipes vous devez vous inscrire sur foot club si vous souhaitez participer à la coupe vallée du Rhône. Les équipes 1 doivent être inscrites si elles veulent être reversée après leur élimination de la festival

Attention pour vos inscriptions bien regarder les modifications on inscrit par catégorie d'âge U6 – U7- U8 – U9 etc....

BONNES VACANCES